

RÈGLEMENT de Course
L'Escuroise Trail et Marche 2025
8^{ème} Edition

1. OBJET

L'association l'Escuroise - Trail & Marche organise le 18 Octobre 2025 sa 8^{ème} édition de Courses et marches organisées sur sentiers balisés.

Départs et arrivées au Complexe sportif lieu dit la gleise 09420 Lescure

Marches :

13h30 départ sportive nature 13km

14h15 départ marche mobilité réduite 4 km

14h30 départ marche patrimoine 10 km

Trails :

14h départ 20 km

15h départ 10 km

Clause de réserve : les organisateurs se réservent le droit d'annuler la course ou utiliser un itinéraire de secours en cas d'intempéries ou de cas de force majeure.

2. CONDITIONS

La course est ouverte à tous, catégories cadets à vétéran

3. INSCRIPTIONS

La participation est soumise à la présentation d'une licence sportive. (FFA - Licence Athlé Compétition, Athlé Santé Loisir option Running ou d'un Pass'Running - ou d'une Licence délivrée par la FSCF , la FSGT ou l'UFOLEP dans ce cas, sur la carte licence doit apparaître par tous moyens la mention non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ou Licence délivrée par la Fédération Française de Triathlon - Les autres licences ne peuvent plus être acceptées)

ATTENTION NOUVELLE REGLEMENTATION Depuis le 01 09 2024 : la présentation du certificat médical est remplacée par la présentation d'une attestation PPS (Parcours de Prévention Santé) qui devra être générée par vos soins via le site de la Fédération Française d'Athlétisme <https://pps.athle.fr> au maximum 3 mois avant la course. Seule la présentation de cette attestation permettra de participer au trails.

Pour les mineurs, autorisation parentale obligatoire.

- En ligne sur le site midirun, Chronostart

- par courrier postal adressé à la mairie La Baure 09420 Lescure, réception du courrier avant le 15 Octobre 2025

- Sur place, le jour de la course, (tarifs seront majorés de 2€).

Une file d'attente pour les pré-inscrits Trail 10km et 20km à partir de 13h et jusqu'à 15mn avant le départ.

Une file d'attente pour les inscriptions **sur place** Trail 10 et 20 km à partir de 13h et jusqu'à 15mn avant le départ.

Une file d'attente pour les pré-inscrits marches à partir de 12h30 et jusqu'à 15mn avant le départ.

Une file d'attente pour les inscriptions **sur place** marche sportive à partir de 12h30 et jusqu'à 15mn avant le départ.

Une file d'attente pour les inscriptions **sur place** marche patrimoine à partir de 12h30 et jusqu'à 15mn avant le départ.

Une file d'attente pour les inscriptions sur marche d'Arthur à partir de 12h45 et jusqu'à 15mn avant le départ.

Pour plus de fluidité, les bulletins d'inscriptions **devront être remplis par vos soins avant de vous présenter sur les files d'attente.** (tables prévues à cet effet)

Arrêt des inscriptions sur place 15 mn avant les départs.

Nombre limité à 499 participants

Retrait des dossards sur place à partir de 12h30.

Droits d'inscription : 10€ pour le trail court, 15€ pour le trail long, 5 € pour les marches. (Sur place +2€)

4 - CIVILITE

Les concurrents s'engagent à respecter les consignes des signaleurs et des organisateurs et de rester courtois avec l'ensemble des bénévoles. Les bénévoles seront identifiés comme tels par leur tenue. Aucune consigne ou conseil ne sera recevable d'autres personnes.

5. ASSURANCE

Les coureurs, les marcheurs et les bénévoles participent à l'épreuve sous leur propre responsabilité.

Les organisateurs ont contracté une assurance en responsabilité civile.

Toute personne non licenciée a tout intérêt à souscrire une assurance personnelle, couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer (article L321-4 du code du sport).

6 - SECURITE

L'assistance médicale est assurée par les pompiers au départ et à l'arrivée de la course. Toute personne en difficulté devra se signaler ou être signalée par les concurrents aux points de contrôles et/ou de ravitaillement. Aucun chrono ne justifie de laisser un concurrent en difficulté ou blessé !

7. LIMITES HORAIRES

L'accueil sur place s'effectue à partir de 12h30.

Les organisateurs se donnent le droit de mettre hors course tout concurrent (marcheur et coureur) qui serait en difficulté.

8. CLASSEMENT ET RÉCOMPENSES

Il sera établi un classement général scratch H et F. Récompenses en lots aux trois premiers par course. Seuls les coureurs présents recevront leur prix.

9. RAVITAILLEMENTS et CONTRÔLES

Voir Plan de course.

Repère	Situation	Radio	Secours	Point
Départ	Complexe sportif	1	1	Complexe sportif Lescure
R1 Trail 20km	« Brouquillou »	1		Ravitaillement
R2 Marche sport et Trail 20km	Table d'Orientation	1		Ravitaillement
R3 Marche sport Trail 10km Trail 20km	Coume Cerizol	1		Ravitaillement

Organisme secours : SDIS

10. ANNULATION

Les Organisateurs se réservent le droit de raccourcir ou de supprimer la course selon les conditions météorologiques et les conditions sanitaires. Ils ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre.

11. TRANSPORT

Le retour des coureurs au point de départ en cas de difficultés ou de blessures est proposé par l'organisateur

12. DROIT À L'IMAGE

Les participants ne souhaitant pas être pris en photo doivent le signaler.

13. HORAIRES

- 13h30 : départ de la marche pleine nature 13km
- 14h00 : départ trail 20km
- 14h15 : départ marche mobilité réduite 4km
- 14h30 : départ marche Patrimoine 10km
- 15h00 : départ trail 10 km
- 17h30 : remise des récompenses
- à partir de 18h00 : groupe rock apéritif et repas « burger fermiers »